

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°007/AMI/MINTOUL/2025 DU 03 JANVIER 2025 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE LOISIRS THALASSO THERAPIE A KRIBI

1.0bjet

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt à l'intention des cabinets d'études ou de groupements de consultants associés, qui désirent participer à la pré-qualification pour l'opération sus indiquée sur financement du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025.

– Les missions et prestations attendues

Cette étude vise l'examen de la faisabilité économique, technique, environnementale, financière et commerciale de l'aménagement d'une station de loisirs thalasso thérapie à Kribi en vue de diversifier l'offre en loisirs dans la localité de Kribi.

De façon spécifique, le consultant retenu devra :

– Etablir un diagnostic du loisir dans la région de Sud.
A ce titre, il s'agira de présenter l'offre en loisirs de la

région et plus précisément celle de la ville de Kribi et ses environs ; d'établir la demande actuelle et une projection de celle des trois prochaines années. Déduire les forces et les faiblesses de l'industrie de loisirs dans la région.

- Faire une étude d'opportunité de l'aménagement de cette zone à des fins de loisirs. Spécifiquement, il s'agira de se prononcer sur les choix de la zone à aménager et relever les risques éventuels liés à ces choix ;
- Identifier et motiver les points d'implantation de toutes les activités ;
- Proposer les loisirs pour toutes les tranches et catégories de la population (enfants, jeunes, adultes, 3ième âge, handicapés, etc..) ;
- Déterminer le phasage de réalisation du projet de cet aménagement ;
- Analyser les besoins financiers des aménagements projetés ;
- Proposer les mesures environnementales à prendre en compte pour sauvegarder la biodiversité et la protection de l'environnement ;
- Proposer les mesures de développement durables en faveur des populations locales ;
- Rédiger les projets de textes en vue de la déclaration de la zone de projet d'intérêt de loisirs qui sont des préalables à la mise en œuvre des aménagements envisagés ;
- Proposer la forme juridique la mieux adaptée de la structure et élaborer un modèle de gestion de la structure ;
- Elaborer l'organigramme et déterminer le règlement intérieur de la structure proposée ;

- Présenter les résultats prévisionnels de gestion de cette structure pour cinq exercices financiers ;
- Proposer une délimitation du site en tenant compte des ressources touristiques existantes et des activités qui pourrait s’y développer.

2.Remises des offres

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais, doit être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé au Ministère du Tourisme et des Loisirs, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics, Porte 210, au plus tard le 04 février 2025 à 12 heures avec la mention :

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°007/AMI/MINTOUL/2025 DU 03 JANVIER 2025

POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE LOISIRS THALASSO THERAPIE A KRIBI

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

- Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le 04 février 2025 à 13 heures, dans la salle 119, 1er étage de l'immeuble abritant les services du Ministère du Tourisme et des Loisirs sis à l'immeuble Rose. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix.

3.Composition du dossier

Les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées

en deux volumes :

– Volume 1 (Dossier Administratif)

Le ‘‘Volume 1’’ comprend les documents administratifs suivants en originaux ou copies certifiées conformes (selon les cas), datées de moins de trois (03) mois :

PIECE N°	DESIGNATION
A.1	Une lettre de motivation timbrée et dument signée du candidat
A.2	Le Registre du Commerce et du Crédit Immobilier ou la preuve d’une existence légale
A.3	L’attestation de non faillite délivrée par le greffe du TPI du domicile
A.4	L’attestation de conformité fiscale
A.5	l’attestation d’immatriculation fiscale

N.B : L’absence ou la non-conformité de l’une des pièces suscitées entraînera l’élimination du candidat.

– Volume 2 (Dossier Technique)

– La liste du personnel d’encadrement

Le consultant devra fournir une équipe d’experts disposant des compétences, des qualifications et de l’expertise adéquate ainsi que du dévouement nécessaire à la réalisation des objectifs du projet.

Le personnel technique minimum d’encadrement à mettre en place

pour la réalisation de l'étude est le suivant :

- Un Chef de Mission: Economiste ou Gestionnaire d'entreprise (BAC + 5 minimum) avec au moins dix (10) ans d'expérience en matière dans le développement des infrastructures touristiques et/ou de loisirs ;
- Un architecte paysagiste(BAC + 5 minimum), disposant d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs ;
- Un ingénieur de génie civil(BAC + 5 minimum), disposant d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs ;
- Un économiste(BAC + 5 minimum), disposant d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs ;
- Un environnementaliste(BAC + 5 minimum), disposant d'une expérience d'au moins sept (07) ans ;
- Un expert en loisirs(BAC + 5 minimum), disposant d'une expérience d'au moins sept (07) ans ;
- Un juriste d'affaire(BAC + 3 minimum), ayant une expérience d'au moins cinq (05) ans de cabinet dans la rédaction et l'élaboration des contrats et des textes organiques des structures publiques ou privées.

Le consultant pourra joindre à son équipe d'autres spécialistes en tant que de besoin en fonction des compétences jugées nécessaires.

Le candidat fournira la liste de son personnel accompagnée des pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- un CV daté et signé par le concerné ;
- la copie certifiée et conforme du diplôme le plus élevé de chaque personnel ;

- la définition des postes proposés pour chaque personnel.

Les références du cabinet d'études

Le cabinet d'études ou le groupement de consultants associés produira la liste de ses références dans les domaines similaires.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence devra être justifiée par le procès-verbal de réception provisoire ou définitive des prestations réalisées (photocopies) y compris la photocopie des première et dernière pages du contrat enregistrée y afférent.

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat devra indiquer et justifier les moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation de l'étude. A cet effet, il produira une liste de matériel ci-après :

- moyens logistiques, moyens de communications, etc.... avec justification de la propriété (photocopie certifiée des factures) ;
- moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;
- la liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, logiciels, photocopies, etc....).

N.B : Toute fausse déclaration entraînera la disqualification immédiate de l'offre du candidat.

4.Critères d'évaluation

– Critères éliminatoires

- dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;

- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- note technique inférieure à 75 points sur 100.

– Critères d'évaluation

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

- personnel : 50 points ;
- références : 40 points ;
- moyens matériels : 05 points ;
- présentation du dossier : 05 points.

– Grille d'Evaluation

I. PERSONNEL/50 POINTS				
N°	DESIGNATION	POINTS POSSIBLES	Entrepri ses	
Liste des experts (42 PTS)				
A	Chef de Mission : Economiste ou Gestionnaire d'entreprise (8 points)			
1	CV daté et signé : 1 point			
2	Diplôme certifié (au moins BAC+5) en économie ou management d'entreprise : 1 point			
3	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en qualité d'expert matière d'économie ou management d'entreprise supérieur ou égale à 2) : 2 points			

4	Expérience au moins dix (10) ans dans le domaine de l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs : 2 points			
5	Expérience en tant que Chef de mission (au moins 1 projet) : 1.5 points			
6	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			
B	Architecte paysagiste (06 points)			
1	CV daté et signé : 1 point			
2	Diplôme certifié (au moins BAC+5) : 1 point			
3	Expérience au moins dix (10) ans dans l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs : 2 points			
4	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en tant spécialiste en urbanisme supérieur ou égale à 1) : 1.5 point			
5	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			
C	Ingénieur de Génie Civil (06 points)			
1	CV daté et signé : 1 point			

2	Diplôme certifié (au moins BAC+5) : 1 point			
3	Expérience au moins dix (10) ans dans l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs : 2 points			
4	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en tant spécialiste en génie civil supérieur ou égale à 1) : 1.5 point			
5	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			
D	Economiste (06 points)			
1	CV daté et signé : 1 point			
2	Diplôme certifié (au moins BAC+5) : 1 point			
3	Expérience au moins cinq (05) ans dans l'aménagement des zones à vocation touristique ou de loisirs : 2 points			
4	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en tant économiste supérieur ou égale à 1) : 1.5 point			
5	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			

E	Environnementaliste (06 points)			
1	CV daté et signé : 0.5 point			
2	Diplôme certifié (au moins BAC +5): 1 point			
3	Expérience en matière d'études environnementalistes, de gestion de ressources naturelles et de conduite d'évaluation environnementale d'au moins 7 ans: 2 points			
4	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en tant que expert supérieur en études environnementales supérieur ou égale à 1) : 2 points			
5	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			
F	Expert en loisirs (06 points)			
1	CV daté et signé : 0.5 point			
2	Diplôme certifié (au moins BAC +5): 1 point			
3	Expérience en matière de développement des loisirs d'au moins 7 ans: 2 points			
4	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en tant que expert en loisirs supérieur ou égale à 1) : 2 points			

5	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			
G	Juriste d'affaire (06 points)			
1	CV daté et signé : 0.5 point			
2	Diplôme certifié (au moins BAC +5): 1 point			
3	Expérience d'au moins 5 ans en cabinet dans la rédaction et l'élaboration des contrats et des textes organiques des structures publiques ou privées : 2 points			
4	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé en qualité de juriste d'affaire supérieur ou égale à 1) : 2 points			
5	Attestation de disponibilité pour ce projet : 0.5 point			
Personnel d'appui (8 pts)				
H	Responsable Administratif et Financier (4 pts)			
1	CV daté et signé : 1.5 point			
2	Diplôme en gestion certifiée : 1.5 point			
3	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé supérieur ou égale à 1) : 1 point			
I	Secrétaire (2 pts)			

1	CV daté et signé : 0.5 point			
2	Diplôme en secrétariat certifiée : 0.5 point			
3	Qualification (nombre de projets à financement public auquel ce personnel a participé supérieur ou égale à 1) : 1 point			
J	Chauffeur (2 pts)			
1	Copie certifiée conforme du permis de conduire			
2	C.V daté et signé			
TOTAL I				
II. REFERENCES/40 POINTS				
N°	DESIGNATION	POINTS POSSIBLES	Entreprises	
A	Références dans l'aménagement d'une station de loisirs thalasso thérapie	16 pts		
1	Premier projet (8 pts)			
a	Photocopie du procès-verbal de réception provisoire ou définitive ou de l'Attestation de Service Fait			
b	Photocopies des première et dernière pages du contrat enregistré y afférent			
2	Deuxième projet (8 pts)			

a	Photocopie du procès-verbal de réception provisoire ou définitive ou de l'Attestation de Service Fait			
b	Photocopies des première et dernière pages du contrat enregistré y afférent			
B	Références dans l'aménagement des parcs ou zones touristiques et/ou de loisirs	14 pts		
1	Premier projet (7 pts)			
a	Photocopie du procès-verbal de réception provisoire ou définitive ou de l'Attestation de Service Fait			
b	Photocopies des première et dernière pages du contrat enregistré y afférent			
2	Deuxième projet (7 pts)			
a	Photocopie du procès-verbal de réception provisoire ou définitive ou de l'Attestation de Service Fait			
b	Photocopies des première et dernière pages du contrat enregistré y afférent			

C	Références dans le domaine du tourisme et/ou loisirs	10 pts		
1	Premier projet (5 pts)			
a	Photocopie du procès-verbal de réception provisoire ou définitive ou de l'Attestation de Service Fait			
b	Photocopies des première et dernière pages du contrat y afférent			
2	Deuxième projet (5 pts)			
a	Photocopie du procès-verbal de réception provisoire ou définitive ou de l'Attestation de Service Fait			
b	Photocopies des première et dernière pages du contrat y afférent			
	TOTAL II			
III. MOYENS MATERIELS/05 POINTS				
N°	DESIGNATION	POINTS POSSIBLES	Entreprises	
A	Moyens logistiques et transport (02 pts)			
—	photocopie certifiée des factures/carte grises			

–	Preuve de l'appartenance ou de location couvrant au moins la période de la prestation			
B	Moyens techniques et matériels (1.5 pts)			
–	photocopie certifiée des factures			
–	Preuve de l'appartenance ou de location couvrant au moins la période de la prestation			
C	la liste du matériel informatique et bureautique (1.5 pts)			
–	photocopie certifiée des factures			
–	Preuve de l'appartenance ou de location couvrant au moins la période de la prestation			
	TOTAL III			
IV. PRESENTATION DU DOSSIER/05 POINTS				
N°	DESIGNATION	POINTS POSSIBLES	Entreprises	
1	Nombre d'exemplaires des offres suffisant (03)			
2	Séparation des pièces par des intercalaires de couleur			
3	Lisibilité de pièces			
4	Pièces classés dans l'ordre annoncé dans les sommaires			

5	Les onglets			
	TOTAL IV			
TOTAL GENERAL/100			Entreprises	

– Critères de qualification

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 75 (soixante-quinze) points sur 100 (cent), et qui auront présenté un dossier administratif complet et conforme seront retenus.

5.Evaluation et publication des resultats

Les cabinets d'Etudes ou Groupement de Consultants Associés retenus seront informés par voie de communiqué officiel.

YAOUNDE Le 03-01-2025
Le MINISTRE D'ÉTAT
MAIGARI BELLO BOUBA